

## FREN 220 COMMENTAIRE 2

– à remettre le 3 août 2017 en classe OU le 6 août 2017 par e-mail (en pièce-jointe PDF)

Montaigne, « De l'institution des enfants » (*Essais* I, 26 ; p. 135-75)

OU « Des Cannibales » (*Essais* I, 31 ; p. 108-23)

Choisissez un extrait de cet essai : une citation, une phrase, un paragraphe (max.1/2 page) et écrivez un commentaire expliquant votre choix de citation, dans son contexte (= le reste de cet essai).

Ce travail est facultatif : <http://blogs.ubc.ca/fren220/syllabus/#ass> Le travail 2 chez vous = 20%. Vous aurez le choix ici de faire entre 1 et 3 travaux, et votre note pour cette partie du cours sera basée sur la note la plus haute :

- ce travail-ci
- et/ou une dissertation (Montaigne) à remettre le 3 ou le 6 août
- et/ou une 2e dissertation (2, Molière) à remettre le 10 août

### CRITÈRES :

- voir ressources pour le commentaire >  
<http://blogs.ubc.ca/fren220/liens/ressources-pour-le-commentaire/>
- environ 750 mots : minimum 500 mots, maximum 1.500 (y compris les citations)
- en français
- imprimé et rendu en classe OU le 6 août 2017 par e-mail (en pièce-jointe PDF)
- identification : votre nom – FREN 220 – le titre du travail – la date
- interligne : 1.5 ou double
- police de caractères lisible avec empattement (ex. Gentium ou Garamond) et de taille lisible (ex. 11 ou 12)
- LE PLAGIAT EST FORMELLEMENT INTERDIT !
  - mais à distinguer de la CITATION (du texte), qui est permise, vivement encouragée, voire même requise ; citez aussi les ouvrages auxquels vous faites référence : par exemple le texte et les dictionnaires
  - c'est une question surtout de droits d'auteur, de responsabilité littéraire, et de politesse vs. le vol.
  - voir aussi : La règle du jeu > le plagiat >  
(1) <http://blogs.ubc.ca/fren220/syllabus/syllabus-iii-the-rules/#plag>  
et (2) <https://metametamedieval.com/2016/10/23/on-reading-writing-commentary/#plag>
- Le plagiat est à distinguer des conversations avec le prof :  
je suis ici pour vous aider, pendant les heures de bureau (mardi, mercredi, et jeudi de 15h30 à 18h) et je serai aussi à votre disposition la semaine prochaine pour des heures de bureau supplémentaires sur rendez-vous :  
lundi (le 31 juillet) 9h-18h + mardi (le 1<sup>er</sup> août) 14h-18h + mercredi (le 2) midi-18h